

Conseil municipal Du 2 mars 2023

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »



1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, etc.

La crise sanitaire comme la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine et son impact sur les prix de l'énergie ont mis en lumière, voire accentué les défis structurels auxquels l'économie française est confrontée. Il est plus que jamais urgent de relever le défi des transitions écologique et numérique, dans un contexte de dette publique élevée et d'une inflation qui retrouve des niveaux que nos économies n'avaient pas connus depuis plusieurs décennies.

L'action du Gouvernement sera structurée autour de 4 axes déclinés en 60 politiques prioritaires afin d'assurer l'accélération de la transition écologique, l'atteinte du plein-emploi, la souveraineté de l'économie française et l'égalité des chances.

En méthode, le Gouvernement a lancé le Conseil national de la refondation (CNR), nouvelle méthode d'action publique.

Le CNR, en format plénier, rassemble les principales organisations syndicales et patronales, les associations représentatives d'élus, les représentants des partis politiques, les représentants du monde associatif et d'autres représentants de la société civile organisée. Il est complété par des CNR thématiques qui élaborent des stratégies nationales d'action en associant diverses parties prenantes (ministères, monde économique, collectivités, tissu associatif...) ainsi que par des CNR territoriaux, espaces de concertation et de co-construction de projets, à l'échelle du quotidien des gens (un établissement scolaire, un bassin de santé, un bassin d'emploi...).

Le but du CNR est de poser un diagnostic commun, de partager les contraintes, et de s'accorder sur une méthode et un calendrier. Il intervient en amont du travail législatif pour ouvrir des zones de consensus autour de grands diagnostics et en aval, dans sa déclinaison opérationnelle.

Les perspectives macroéconomiques sont assombries par l'invasion russe en Ukraine et ses conséquences. L'économie française a démontré une certaine résilience face aux chocs successifs de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Après avoir chuté de -7,8 % en 2020 au cœur de la pandémie de la Covid-19, l'activité a nettement rebondi en 2021 avec une croissance de +6,8 %, retrouvant puis dépassant son niveau d'avant-crise dès l'été 2021, plus rapidement que nos principaux partenaires européens.

L'agression de la Russie en Ukraine et ses conséquences ont assombri, au niveau mondial, les perspectives de reprise économique dans un contexte d'inflation élevée. La très forte reprise économique en 2021 a entraîné des tensions sur les circuits d'approvisionnement et une poussée des prix des matières premières. Ces tensions se résorbent progressivement, mais ont nourri une dynamique d'inflation. Plus généralement, la hausse de l'incertitude pèse sur la consommation et l'investissement des ménages et des entreprises, bien que ce dernier reste dynamique au premier semestre 2022.

La dépendance énergétique de la France vis-à-vis de la Russie est inférieure à la moyenne des autres pays européens. Le mix électrique français, très décarboné, est une force : les énergies fossiles représentent moins de 9 % de la production, contre près de 40 % en moyenne pour les pays de l'Union européenne. En 2022, la croissance économique resterait ainsi robuste, atteignant +2,7 %.

Source : rapport économique, social et financier 2023

Les résultats globaux de clôture des 3 trois derniers exercices budgétaires communaux s'établissent comme suit :

	2020	2021	2022
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 078 836,16	1 086 207,34	750 912,15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	559 884,80	765 411,35	634 229,93
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 638 720,96	1 851 618,69	1 385 142,08
	Variation N/N-1	12,99%	-25,19%

La population est en légère hausse, + 0.1 %, entre 2020 et 2023 :

	2020	2021	2022	2023
Population municipale	2 936	2 924	2 926	2 935
Population comptée à part	12	12	12	16
POPULATION TOTALE	2 948	2 936	2 938	2 951
	Variation N/N-1	-0,41%	0,07%	0,44%



2. Priorités du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

L'année 2023 sera marquée par les projets suivants :

Convention de trésorerie avec la SPL	270 000,00
Acquisition à l'EPF en 5 annuités (bilan : 1 018 344,22 €)	203 668,84
Rénovation de l'éclairage public MO comprise	200 460,00
Aménagement VRD de la voyette Rue Michel Bart suite à démolition des 3 maisons	172 000,00



3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement 2023

Chapitre	Dépenses	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté		650 912,15
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		191,94
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		72 450,00
73 - Impôts et taxes		1 095 200,00
731 - Fiscalité locale		1 203 893,00
74 - Dotations et participations		513 180,00
75 - Autres produits de gestion courante		39 722,00
77 - Produits spécifiques		5 600,00
011 - Charges à caractère général	1 420 990,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 775 450,00	
014 - Atténuations de produits	600,00	
022 - Dépenses imprévues	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	93 393,50	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 709,88	
65 - Autres charges de gestion courante	153 005,71	
66 - Charges financières	12 500,00	
67 - Charges spécifiques	500,00	

Principales recettes de fonctionnement

Au Budget Primitif 2023, la ville de Drocourt inscrit :

- 72 450 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 47 500 € de participations familiales aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire et 16 450 € de participations familiales aux services d'accueils de loisirs (ALSH6-13, petite enfance, CAJ, parentalité).
- 944 500 € d'Attribution de Compensation (AC) : il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses reversements aux communes membres.
- 83 700 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un reversement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire.
- 17 000 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 50 000 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : ce fonds national de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 30 000 € de taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière : les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.) sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière. Une taxe additionnelle est également applicable sauf lorsque la mutation est passible d'un droit ou d'une taxe au taux de 0,70 %. Le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % par le Code général des impôts. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.
- 35 000 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 280 000 € de dotation globale de fonctionnement (DGF) : la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, elle est globale et libre d'emploi, elle est fixée chaque année par la loi de finances. On peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2018	2019	2020	2021	2022
Population DGF	2 963	2 950	2 951	2 939	2 941

Dotation Forfaitaire	274 634	265 914	259 739	252 218	245 957
Dotation de Solidarité Rurale	39 245	39 293	39 967	40 392	40 715
TOTAL	313 879	305 207	299 706	292 610	286 672
<i>n/n-1</i>		<i>-2,76%</i>	<i>-1,80%</i>	<i>-2,37%</i>	<i>-2,03%</i>
				<i>2018/2022</i>	<i>-8,67%</i>

- 3 000 € du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement 2021. Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.
- 4 030 € de remboursements sur rémunérations du personnel sous contrats aidés.
- 61 300 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services.
- 156 900 € de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Éléments de la comptabilité analytique	Réalisé 2022	Proposé 2023
RESSOURCES HUMAINES	1 729 735,45	1 788 000,00
11 - ADMINISTRATION	284 967,44	404 660,38
12 - COVID	2 468,70	5 500,00
13 - INFOTELECOM	108 027,00	113 380,00
14 - DOMAINE	271 267,40	24 800,00
15 - FUNERAIRE	0,00	4 500,00
2101 - AGORA	79 841,94	166 910,00
2102 - LOGEAGORA	1 807,38	1 200,00
2103 - 3eAGE	792,47	200,00
2104 - CANTINEPARIS	11 745,46	33 050,00
2105 - CANTINEPALMA	5 690,05	17 550,00
2106 - CEFOPLAST	6 726,96	14 150,00
2107 - CURIE	38 463,25	62 800,00
2108 - DOLTO	24 387,25	33 500,00
2109 - PRIN	28 435,09	48 950,00
2110 - THOREZ	25 710,67	37 950,00
2111 - CYCLO	897,63	3 600,00
2112 - EGLISESTEBARBE	3 229,95	4 080,00
2113 - EGLISESTLEGER	456,04	1 235,00
2114 - LAPOSTE	193,36	1 050,00

2115 - ARRIEREPOSTE	1 079,49	3 850,00
2116 - LOCALJEUNES	8 935,45	21 840,00
2117 - MAIRIE	17 679,58	35 050,00
2118 - MUSIQUE	5 966,38	19 600,00
2119 - SALLEFETES	6 303,95	13 650,00
2120 - SALLESUSSEZ	10 927,18	31 200,00
2121 - STADEANTAL	1 756,54	4 650,00
2122 - STADEBALAND	18 006,53	31 435,00
2123 - TECHNIQUES	16 344,41	14 230,00
2125 - GARAGESMJ	1 601,16	250,00
2126 - MAG167RTEARRAS	2 504,74	250,00
2127 - LOGELOCALJEUNES	3 374,25	1 000,00
22 - ESPACESVERTS	3 519,71	8 450,00
231 - AUTRES VOIRIES	57 232,94	90 800,00
24 - ECLAIRAGEPUBLIC	44 591,57	86 475,00
25 - CIMETIERE	927,98	2 820,00
26 - BR47RUEJOSEPHNOEL	16,89	50,00
27 - ST	28 754,32	37 400,00
2801 - VEH2141PD62 YANMAR TRACTEUR TYPE YM226	1 701,25	0,00
2802 - VEH7103SB62 CITROEN JUMPER (ASSO)	16 623,98	0,00
2804 - VEH3301SE62 REMORQUE AMCA NOVAL	0,00	50,00
2806 - VEH7579TY62 CITROEN JUMPY (SMJ)	281,95	1 300,00
2808 - VEH8356VM62 ENGIN YANMAR TRACTEUR TYPE FE240H	31 291,42	0,00
2810 - VEH2610XF62 CAMIONNETTE IVECO	819,14	1 850,00
2811 - VEH302XH62 CAMIONNETTE IVECO DAILY	4 752,42	2 050,00
2812 - VEH6074XB62 RENAULT MODUS	1 354,00	1 250,00
2814 - VEHL611KS GIANNI FERRARI TONDEUSE TYE GT300DW	836,31	1 350,00
2815 - VEHDC490VX RENAULT TRAFIC (SMJ)	1 605,96	1 360,00
2816 - VEHDS148VA TONDEUSE JOHN DEERE TYPE F1580	1 482,71	3 450,00
2818 - VEHEJ986JF PEUGEOT 405 BREAK	150,00	0,00
2819 - VEHDB808VK CAMIONNETTE NISSAN NV400	1 968,04	1 360,00
2820 - VEHEP092JP RENAULT KANGOO	1 386,61	1 460,00
2821 - VEHPERSO	281,49	500,00
2822 - VEHDY218HA RENAULT KANGOO	262,87	960,00
2823 - VEHEN803CD RENAULT TRAFIC COMBI (SMJ)	889,77	1 410,00
2824 - VEHGE076WM JOHN DEERE TRACTEUR	986,53	1 160,00
2825 - VEHFB990LL KANGOO	1 108,78	960,00
2826 - VEHES147CM CLIO	545,62	570,00
31 - ASSO	33 724,06	42 629,00
321 - ALSH6-13	13 072,54	20 220,00
322 - ALSH6-13ETE	13 528,04	20 780,00
323 - CAJ	11 326,95	16 380,00
324 - COLONIE	0,00	5 000,00
331 - ALSHPETITEENFANCE	11 743,45	14 530,00
332 - PETITEENFANCEETE	7 142,78	11 000,00
333 - LUDOTHEQUE	0,00	0,00
334 - PARENTALITE	2 122,18	4 275,00
34 - PERISCOLAIRE	2 257,41	3 230,00

351 - RESTOPARIS	15 692,74	20 120,00
352 - RESTOPALMA	24 099,67	26 620,00
353 - RESTOS	61,60	1 100,00
361 - MATERNELLEDOLTO	4 790,79	6 940,00
362 - ELEMENTAIRETHOREZ	8 609,75	12 810,00
363 - MATERNELLEPRIN	6 452,33	8 920,00
364 - ELEMENTAIRECURIE	6 776,55	13 760,00
37 - EDUCATION	9 240,25	10 895,71
38 - FETESPORT	0,00	1 620,00
411 - LESARTOIZES	13 214,66	13 500,00
412 - FESTIVALCITOYENS	4 895,92	7 950,00
413 - LESENCHANTEURS	7 000,00	7 000,00
414 - TEMPSFORTS	14 981,03	23 525,00
415 - ECOLEMUSIQUE	4 468,54	5 297,00
416 - BIBLIOTHEQUE	10 052,99	14 200,00
417 - COLORRUN	4 185,38	4 400,00
421 - COM'MUNICIPALE	10 955,56	12 520,00
422 - SITEINTERNET	582,00	650,00
423 - PANNEAUELEC	248,90	0,00
424 - DEMOCRATIELOCALE	35,53	1 000,00
432 - NOELVOEUX	9 430,12	12 540,00
433 - DEFILES	8 855,07	10 070,00
434 - STECECILE	2 756,78	3 250,00
436 - DUCASSES	1 341,89	1 350,00
44 - ELUS	5 943,40	9 370,00
5 - POLITIQUE SOCIALE	16 188,04	22 592,00
TOTAUX	3 208 472,31	3 581 149,09

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2023 sont caractérisées, entre autres, par :

- Des crédits de dépenses imprévues à hauteur de 20 000 €,
- Un virement à la section d'investissement à hauteur de 93 393.50 €,
- Aucune subvention au CCAS qui fonctionne encore avec ses propres résultats,
- Une augmentation des polices d'assurance,
- Pas de 3^e phase de vidéoprotection,
- Une convention CAHC plateforme de Gestion Relation Citoyen (gratuite la 1^{ère} année) à hauteur de 2 740 € (*si renouvellement en octobre 2023*),
- La phase 3 de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon,
- L'augmentation des fluides : électricité, gaz, fioul, carburant,
- L'augmentation des frais de maintenance (ascenseurs, ...),
- La participation aux dépenses générées par la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Deux conventions de services civiques (*peuvent être réduites à une par an*),
- La poursuite de la dératisation,
- Le passage de la vaisselle jetable à l'utilisation d'ecocupes (*impact financier à définir en cours d'année*),
- Des diagnostics de performance énergétique,
- La maintenance des fontaines à eau,
- Des travaux de peinture et d'éclairage à CEFOPLAST,
- Le remplacement et paramétrage de moteurs de volets à l'école THOREZ,
- La peinture des poteaux Place Allende,
- La peinture jaune sur les poteaux incendie,

- Du petit outillage,
- Des bâches réparation tonnelles festivités,
- La consultation pour l'attribution d'un marché pour la mise en place de prestations de maintenance des installations thermiques de la ville,
- L'entretien et la réparation de la tondeuse John Deere,
- Pour l'ALSH6-13 : 2 crêpières, 2 gaufriers, 1 batteur, discs volants, ballons, trottinettes, ...
- Pour le CAJ : gaufrier ou crêpière, cafetière, bouilloire, micro-ondes,
- Pour l'école DOLTO : micro-ondes, mini-four, 3 tableaux blancs,
- Les formations PSC1 des élèves et encadrants,
- Pour l'école PRIN : 4 tables,
- L'organisation de la fête du sport,
- La saison culturelle,
- Des bacs à roulettes et présentoir infos à la bibliothèque,
- Les vœux du Maire,
- Une nouvelle campagne de stérilisation des chats,
- 15.56 % d'augmentation des subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2022	Demandes 2023	ARBITRAGE 2023
ACCENT 9	3 000,00	3 000,00	3 000,00
AMICALE NOTRE DAME LORETTE	43,00	75,00	75,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	146,00	150,00	150,00
	1 622,00	1 614,00	1 938,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00	150,00	150,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	146,00	150,00	150,00
ASSOC APE DOLTO/THOREZ	146,00	150,00	150,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00	150,00	150,00
	300,00	300,00	0,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	146,00	150,00	150,00
	0,00	6 150,00	6 150,00
ASSOC FESTIVE DE LA PARISIENNE	146,00	150,00	150,00
	300,00	500,00	0,00
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	1 050,00	1 050,00	1 050,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	146,00	150,00	150,00
	200,00	0,00	0,00
<i>COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ (MATERNELLE FRANCOISE DOLTO)</i>	<i>762,00</i>		<i>762,00</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN</i>	<i>762,00</i>		<i>762,00</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE</i>	<i>972,48</i>		<i>921,83</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ</i>	<i>810,40</i>		<i>769,88</i>
CYCLO DE DROCOURT	146,00	150,00	150,00
DON DU SANG	50,00	50,00	50,00
HARMONIE AVENIR	146,00	150,00	150,00
	9 000,00	11 080,00	9 451,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00	45,00	45,00
JUDO CLUB	146,00	150,00	150,00
	3 520,00	3 850,00	3 000,00
LA PLUME ET LE PINCEAU	146,00	150,00	150,00
	0,00	50,00	0,00
PEP 62	100,00	100,00	100,00

SCLEROSES EN PLAQUES	50,00	50,00	50,00
SECOURS POPULAIRE	146,00	150,00	150,00
	707,00	1 000,00	1 000,00
UN ZEST D'ART	146,00	150,00	150,00
	400,00	500,00	500,00
USOD	146,00	150,00	150,00
	10 354,00	10 350,00	9 450,00
TITANIM'JEUNES	0,00	150,00	150,00
	0,00	400,00	400,00
UPEC ROUVROY (parents d'élèves du collège de Rouvroy)	0,00	300,00	0,00
LIRE C'EST PARTIR	0,00	208,80	0,00
TOTAL	36 237,88	42 864,00	41 874,71
<i>imputés au 65748-EDUCATION</i>	<i>3 306,88</i>	<i>0,00</i>	<i>3 215,71</i>
imputées au 65748-ASSOCIATION	32 931,00	42 864,00	38 659,00

Section d'investissement 2023

Chapitre	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 005 447,35
021 - Virement de la section de fonctionnement		93 393,50
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		104 709,88
10 - Dotations, fonds divers et réserves		165 000,00
13 - Subventions d'investissement		152 931,73
020 - Dépenses imprévues	20 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191,94	
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	29 646,00	
21 - Immobilisations corporelles	1 133 644,52	
23 - Immobilisations en cours	-130 000,00	
27 - Autres immobilisations financières	400 000,00	
Totaux	1 521 482,46	1 521 482,46

Principales recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement 2023 de la ville de Drocourt s'élèvent à 1 521 482.46 €.

Elles sont principalement constituées de :

- 1 005 447.35 € d'excédent 2022 reporté + 100 000.00 € d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022,
- 93 393.50 € de prévision de virement de la section de fonctionnement,
- 104 709.88 € d'amortissement des immobilisations,
- 50 000.00 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses d'investissement réalisées en 2021,
- 15 000.00 € de Taxe d'Aménagement : impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les

pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),

- 152 931,73 € de subventions et plus précisément du ministère de l'éducation nationale pour socle numérique dans les écoles élémentaires, du FEDER pour le dossier REACT-EU « Projet numérique multi partenarial - MISE EN ŒUVRE My Perischool », de la Région et son fonds spécial de relance pour la réhabilitation thermique et acoustique de la salle Saussez, de l'Etat par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la réhabilitation thermique et acoustique de la salle Saussez.
- Des produits de cessions pourraient venir compléter ces recettes et permettre l'inscription de projets supplémentaires.

Les prévisions de dépenses d'investissement 2023 de la ville de Drocourt concernent (hors restes à réaliser) :

2188 - Autres immobilisations corporelles	Remplacement d'une urne électorale 800 à 1200 bulletins	400,00
2051 - Concessions et droits similaires	Licences Office sur nouveaux PC	1 000,00
2183 - Matériel informatique	Remplacement 3 PC obsolètes mairie et 2 PC obsolètes écoles DOLTO et PRIN	8 500,00
2116 - Cimetière	Accompagnement procédure d'abandon phase administrative de la future reprise matérielle (exhumations administratives et retrait des monuments) des concessions	5 000,00
2131 - Constructions bâtiments publics	Rénovation sol école PRIN	76 900,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	Protections poteaux Stade Baland	1 100,00
2152 - Installations de voirie	Panneaux de signalisation routière	2 000,00
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	Convention de trésorerie avec la SPL	270 000,00
274 - Prêts	Acquisition à l'EPF en 5 annuités (bilan : 1 018 344,22 €)	203 668,84
21538 - Autres réseaux	Rénovation de l'éclairage public MO comprise	200 460,00
212 - Agencements et aménagements de terrains	Aménagement VRD de la voyette Rue Michel Bart suite à démolition des 3 maisons	172 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	Instrument de musique : 1 cor	3 800,00



4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La ville de Drocourt n'a pas de budget annexe, uniquement un budget autonome : le C.C.A.S.



5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La nomenclature budgétaire et comptable prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement à la discrétion de la collectivité.

A ce jour, aucune dépense réelle d'investissement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AP.

La commune a néanmoins pris des engagements pluriannuels :

- En 2023, une avance de 270 000 € doit être versée à la SPL en tant que 2^{ème} versement relatif à la convention d'aménagement de la Cité La Parisienne. Cette convention s'étale sur 7 ans, de 2022 à 2028, en dépenses comme en recettes, pour un montant total de 428.130 € HT en phase pré-opérationnelle et 7 606 695 € HT en phase opérationnelle,
- Le 9 novembre 2022, la convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais et la commune relative à l'opération « Drocourt – Franges du parc des îles » a pris fin et sera finalisée par une opération de cession d'un montant, au bilan de la convention, de 1 018 344,22 € réparti en 5 annuités de 203 668.84 €, de 2023 à 2027.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement s'étalant sur plusieurs exercices.

A ce jour, aucune dépense réelle de fonctionnement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AE.



6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2020	2021	2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 939 785,38	3 054 116,27	3 072 026,95
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 490 256,73	2 566 393,29	2 793 422,23
Capacité d'AutoFinancement brute	449 528,65	487 722,98	278 604,72
Taux d'épargne	15,29%	15,97%	9,07%
Épargne nette	339 218,50	412 458,29	201 245,16

Les Recettes Réelles de Fonctionnement correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement et les Dépenses Réelles de Fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

L'Épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire épargne de gestion – charges d'intérêts.

Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2023, le remboursement de la dette en capital s'élèvera à 67 891.66 € :

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Écheance
PROGRAMME D AMENAGEMENT DE L ESPACE ASSOCIATIF ET DE L EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	SCOP CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE	270 000,00	décembre	24 558,34	24 558,34	1 191,00	25 749,34
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880		650 000,00	février	195 000,14	10 833,33	2 861,56	13 694,89
			mai	184 166,81	10 833,33	2 613,84	13 447,17

	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	août	173 333,48	10 833,33	2 543,61	13 376,94
		novembre	162 500,15	10 833,33	2 384,64	13 217,97



8. Capacité de désendettement

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

	2020	2021	2022
Emprunt n°1211880	281 666,78	238 333,46	195 000,14
Emprunt n°2007040	70 319,47	47 980,62	24 558,34
Dette au 31/12	351 986,25	286 314,08	219 558,48
Épargne brute	449 528,65	487 722,98	278 604,72
Capacité de désendettement	0,78	0,59	0,79

Si elle utilisait son épargne brute 2022, la commune de Drocourt pourrait rembourser sa dette en 9 mois et demi.



9. Niveau des taux d'imposition

En 2023, la ville de Drocourt percevra 1 135 532 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (+ 8.01 % par rapport à 2022). Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2023 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX FDL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	17,29	17,29	17,29				17,29
TFB	32,75	32,75	32,75	32,75	55,01	55,01	32,75
TFNB	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57
PRODUITS correspondant	1 002 986	1 056 834	1 063 276	679 655	995 200	1 051 361	1 135 532

Les collectivités territoriales fixent librement le montant total attendu de la fiscalité directe locale (FDL), sous réserve de respecter les règles du droit budgétaire définies par l'état (contrôle juridictionnel de la chambre régionale des comptes), et notamment l'obligation d'équilibre du budget.

Les collectivités territoriales sont tenues au respect de l'équilibre budgétaire. Elles doivent donc connaître le produit de la FDL, nécessaire à cet équilibre, avant de fixer leurs taux d'imposition, ce qui suppose la notification par les services FDL des bases prévisionnelles d'imposition à ces collectivités au cours du mois de mars (en principe avant le 15 mars) pour un vote avant le 15 avril.

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...). Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. La valeur locative cadastrale est la notion fondamentale de la fiscalité directe locale, elle est utilisée, seule ou avec d'autres éléments, pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux. Elle représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sont établies pour l'année entière, d'après les faits existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

Pour les impositions qu'elles perçoivent, les collectivités territoriales disposent d'importants pouvoirs, mais leur liberté s'exerce dans le cadre d'une législation définie au plan national ; elles ne peuvent pas supprimer l'une des quatre taxes principales, ni en créer d'autres, ou décider de règles d'assiette en dehors du cadre légal national. Les impositions sont réparties entre les taxes puisqu'en votant leurs taux d'imposition, les collectivités décident de la répartition de la charge fiscale globale entre les 4 catégories de contribuables mais leur liberté en la matière est cependant limitée pour éviter un accroissement des disparités géographiques, ainsi qu'une pression excessive sur certaines catégories de contribuables (CFE et TFPNB notamment) et par l'institution de taux plafonds et de liens entre taxes pour l'évolution des taux.

Les impositions sont réparties entre les redevables d'une même taxe par la modulation des abattements de taxe d'habitation (à la base et pour charges de famille), la majoration éventuelle de la base d'imposition de certains terrains, comme la majoration sur les terrains constructibles (TFPNB), l'octroi d'exonérations temporaires (TFPB, CET), ou en faveur de certaines activités (CET, TFPNB), la modulation à la hausse ou à la baisse de la base minimum en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes et donc de la cotisation payée par les entreprises.

Les conséquences de telles décisions sont supportées par les autres contribuables de la commune à la différence des mesures d'allègement des cotisations imposées par l'État et dont celui-ci compense les effets par le versement de compensations aux collectivités.

L'état verse mensuellement aux collectivités territoriales des avances de trésorerie. Il leur garantit le versement du montant total des impositions comprises dans les rôles, et finance en conséquence les dégrèvements et non-valeurs (absence de recouvrement). Il prélève à ce titre, en sus des cotisations revenant aux collectivités, des frais d'assiette, de recouvrement et de non-valeurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Unique Compensations Spécifiques Taxe Professionnelle	352	0	0	0	0	0	0
Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncieres	3 556	3 308	3 313	3 325	144 934	149 562	156 900
Compensation au titre des exonérations des Taxes d'Habitation	56 287	57 100	59 668	61 657	0	0	0
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATION	60 195	60 408	62 981	64 982	144 934	149 562	156 900

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	17 487	17 487	17 468	17 481	17 481	17 481	17 481
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	57 465	39 787	51 496	50 487	53 119	54 371	54 080
TOTAL PÉREQUATION (mécanismes de garantie des ressources)	74 952	57 274	68 964	67 968	70 600	71 852	71 561



10. Principaux ratios

	2021		2022	
	DROCOURT	moyenne nationale de la strate	DROCOURT	moyenne nationale de la strate
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	890,96	642,00	951,86	669,00
2. Produit des impositions directes/population	343,23	363,00	363,22	361,00

3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 082,33	825,00	1 139,61	852,00
4. Dépenses d'équipement brut/population	147,14	273,00	310,26	301,00
5. Encours de dette/population	97,52	625,00	97,45	611,00
6. DGF/population	99,66	157,00	97,57	158,00
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,05%	44,90%	61,44%	44,50%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement	84,39%	87,20%	85,55%	87,60%
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13,60%	33,10%	27,23%	35,30%
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	9,01%	75,80%	8,55%	71,70%



11. Effectifs de la collectivité

La collectivité comptait 33 titulaires et 18 contractuels au 1^{er} janvier 2022.

La collectivité comptait 32 titulaires et 17 contractuels au 1^{er} janvier 2023.

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
012	1 673 233,19	1 718 078,98	1 748 265,40	1 675 373,50	1 718 215,37

